



SYNDICAT DES EAUX
de la Région de Mangiennes

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'assainissement non collectif**

Exercice 2021

Présenté en Assemblée Générale du 30 juin 2022

Résultat du vote

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

Préambule	3
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
1.5. ACTIVITE DU SERVICE.....	7
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	8
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	8
2.2. RECETTES.....	9
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	10
4. RECAPITULATIF.....	11
5. ÉVOLUTION -PERSPECTIVE.....	12

Préambule

Rappel des missions du SPANC

Le SPANC du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes a été mis en place en 2006 et depuis, il réalise les contrôles de :

- bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- conception des installations neuves
- bonne exécution des installations neuves

Schéma d'un système d'ANC conforme à la réglementation

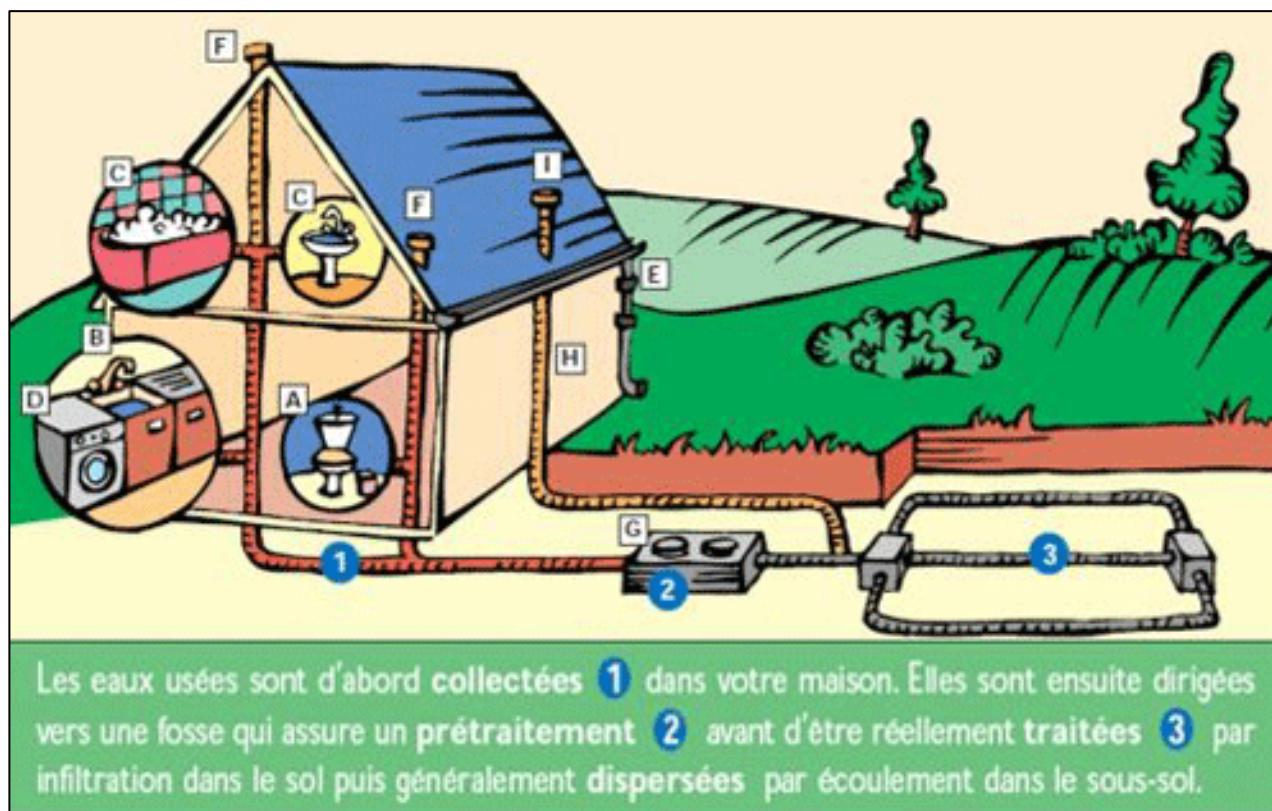


Schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif.

- A. eaux des toilettes, dites "eaux vannes",
- B. eaux de cuisine, dites "eaux ménagères",
- C. eaux de salle de bain, dites "eaux ménagères",
- D. eaux de lessive, dites "eaux ménagères",
- E. eaux pluviales,
- F. ventilation primaire,
- G. entrée des eaux vannes et des eaux ménagères dans le système d'assainissement non collectif,
- H. ventilation secondaire,
- I. extracteur éolien.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 inter-communal

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de MANGIENNES
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARRANCY-SUR-CRUSNE, AZANNES-ET-SOUMAZANNES, BILLY-SOUS-MANGIENNES, BRANDEVILLE, BREHEVILLE, CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, DAMVILLERS, DELUT, DOMBRAS, DUZEY, ECUREY-EN-VERDUNOIS, ETRAYE, GREMILLY, LISSEY, LOISON, MANGIENNES, MERLES-SUR-LOISON, MOIREY-FLABAS-CREPION, MUZERAY, NOUILLONPONT, PEUVILLERS, PILLON, REVILLE-AUX-BOIS, ROMAGNE-SOUS-LES-COTES, ROUVROIS-SUR-OTHAIN, SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN, SAINT-PIERREVILLERS, SORBRY, SPINCOURT (SPINCOURT, HAUCOURT LA RIGOLE, HOUDELAUCOURT, OLLIERE, RECHICOURT), VAUDONCOURT, VILLERS-LES-MANGIENNES, VITTARVILLE, WAVRILLE

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 23/07/2010 Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 28/06/2018 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1914 habitations, pour un nombre total d'habitations sur le territoire du service de 3444.

La répartition des abonnés résidents sur le territoire du SPANC par rapport à ceux desservis par un système d'assainissement non collectif est la suivante :

Communes	Nombre total d'habitations	Nombre d'installations sur le territoire du SPANC
ARRANCY-SUR-CRUSNE	218	21
AZANNES-ET-SOUMAZANNES	93	93
BILLY-SOUS-MANGIENNES	182	2
BRANDEVILLE	126	126
BREHEVILLE	92	92
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	22	22
DAMVILLERS	357	26
DELUT	68	66
DOMBRAS	87	84
DUZEY	23	21
ECUREY EN VERDUNOIS	96	96
ETRAYE	28	28
GREMILLY	16	16
LISSEY	77	77
LOISON	59	59
MANGIENNES	202	7
MERLES-SUR-LOISON	94	89
MOIREY-FLABAS-CREPION	64	61
MUZERAY	65	65
NOUILLONPONT	118	8
PEUVILLERS	43	35
PILLON	117	12
REVILLE-AUX-BOIS	64	64
ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	71	68
ROUVROIS-SUR-OTHAINE	102	12
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAINE	210	207
SAINT PIERRE VILLERS	73	73
SORBEY	122	122
SPINCOURT et Communes associées	397	119
VAUDONCOURT	36	33
VILLERS-LES-MANGIENNES	47	42
VITTARVILLE	50	44
WAVRILLE	25	24
Total	3 444	1 914

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 55.57 % au 31/12/2021. (55.52 % au 31/12/2020).

1.4. *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

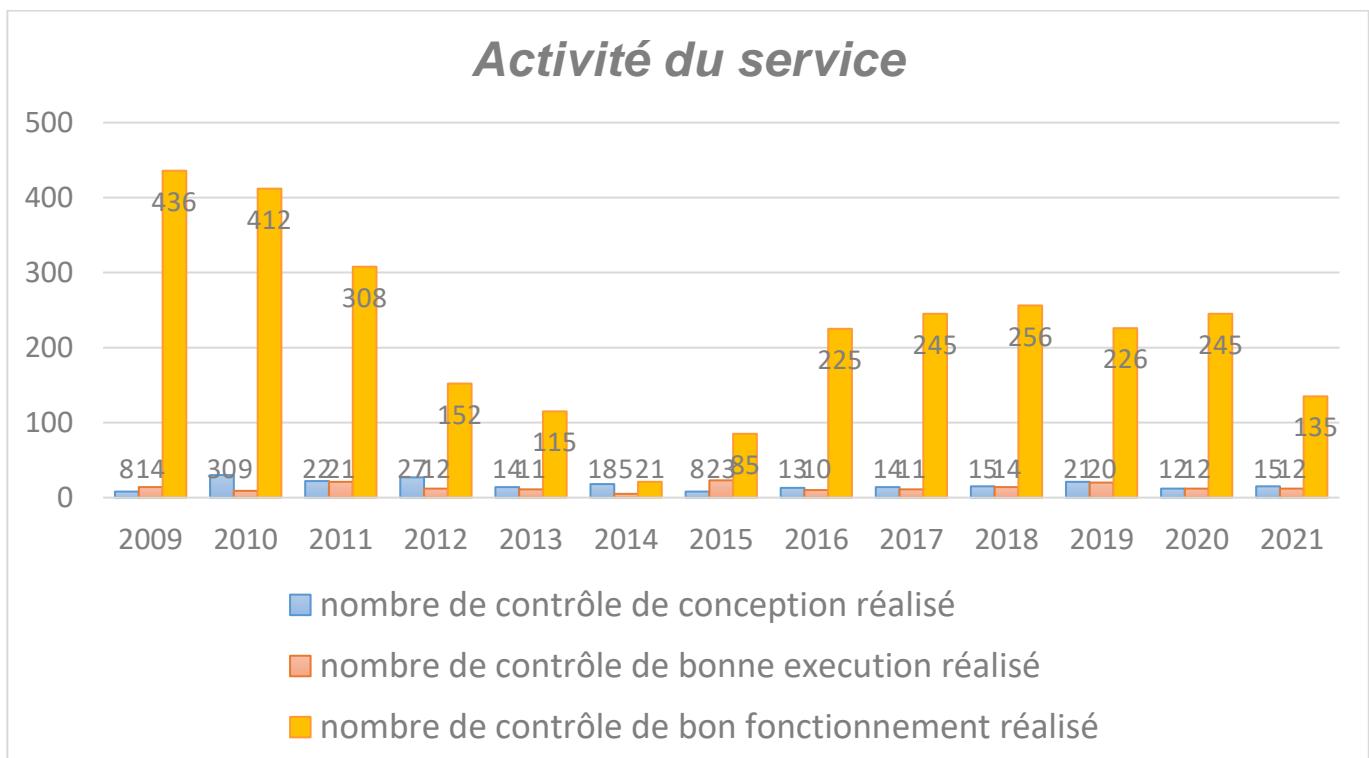
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

1.5. Activité du service

Contrôle des installations	2020	2021	Variations
Contrôle de conception d'installations neuves ou réhabilitées	12	15	+ 3
Contrôle de bonne exécution d'installations neuves ou réhabilitées	12	12	0
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	245	135	- 110



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs (HT) applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

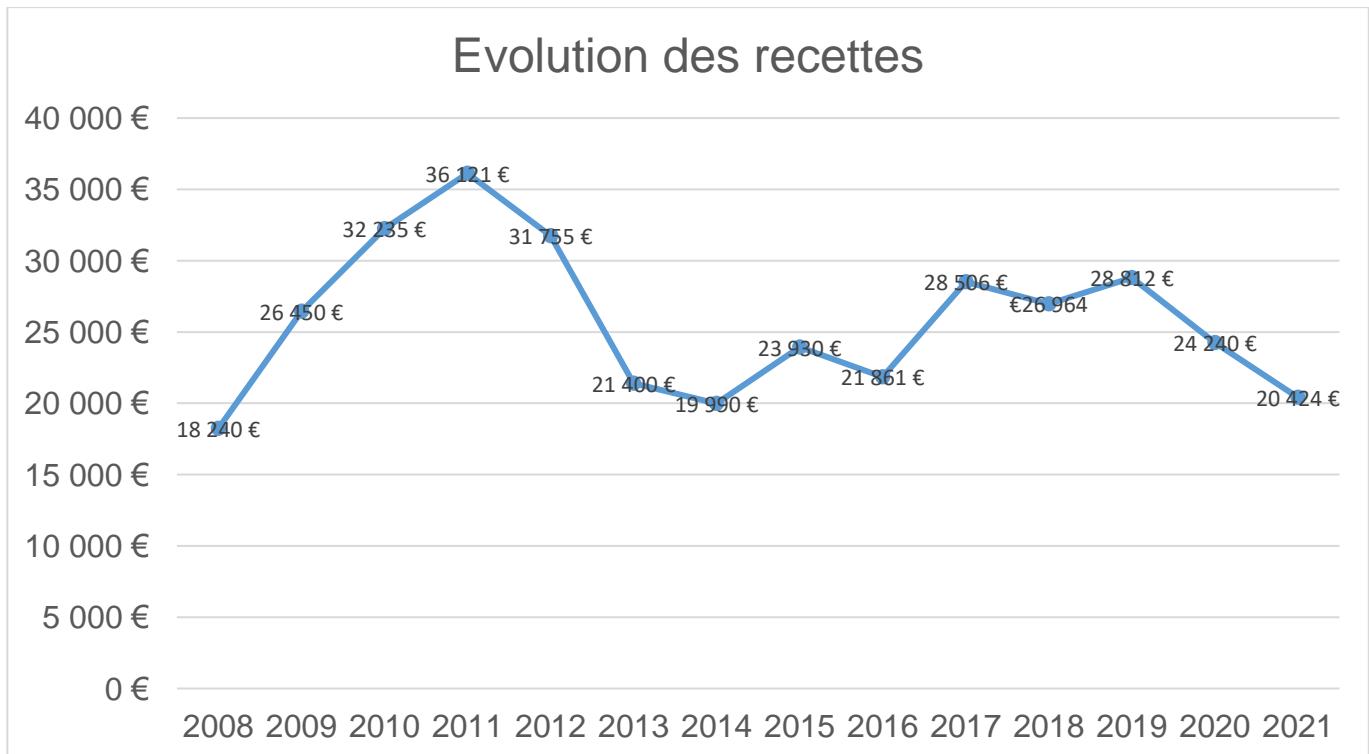
Tarifs en €	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Installations existantes		
Contrôle de bon fonctionnement	96.00 € pour 2 ans soit 48.00 € par an	96.00 € pour 2 ans soit 48.00 € par an
Redevance lors de la vente d'un bien immobilier	96.00 €	96.00 €
Redevance pour absence à un rendez-vous	36.00 €	36.00 €
Majoration du montant de la part de la redevance pour refus de contrôle	100% de la redevance de base soit 192 €	100% de la redevance de base soit 192 €
Dispositifs neufs		
Contrôle de conception	120.00 €	120.00 €
Si contrôle de conception non réalisé		Majoration de 200% soit 360 €
Contrôle de bonne exécution	60.00 €	60.00 €
Si contrôle de bonne exécution non réalisé		Majoration de 200% soit 180 €
Contre visite en cas de non-conformité d'une installation	60.00 €	60.00 €
Si vente ou non réalisation des travaux dans les délais impartis		Majoration de 400% soit 300 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs des contrôles d'ANC 2021 pour les installations neuves ou existantes
- Délibération du 23/11/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs des contrôles d'ANC 2022 pour les installations neuves ou existantes.

2.2. Recettes

	Exercice 2020	Exercice 2021	Variations (en %)
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	1440	1800	20
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	720	720	0
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	22 080	17 904	- 23.3
Refus de contrôle	0	0	0
Absence à un rendez-vous	0	0	0
Total	24 240	20 424	- 18.7



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

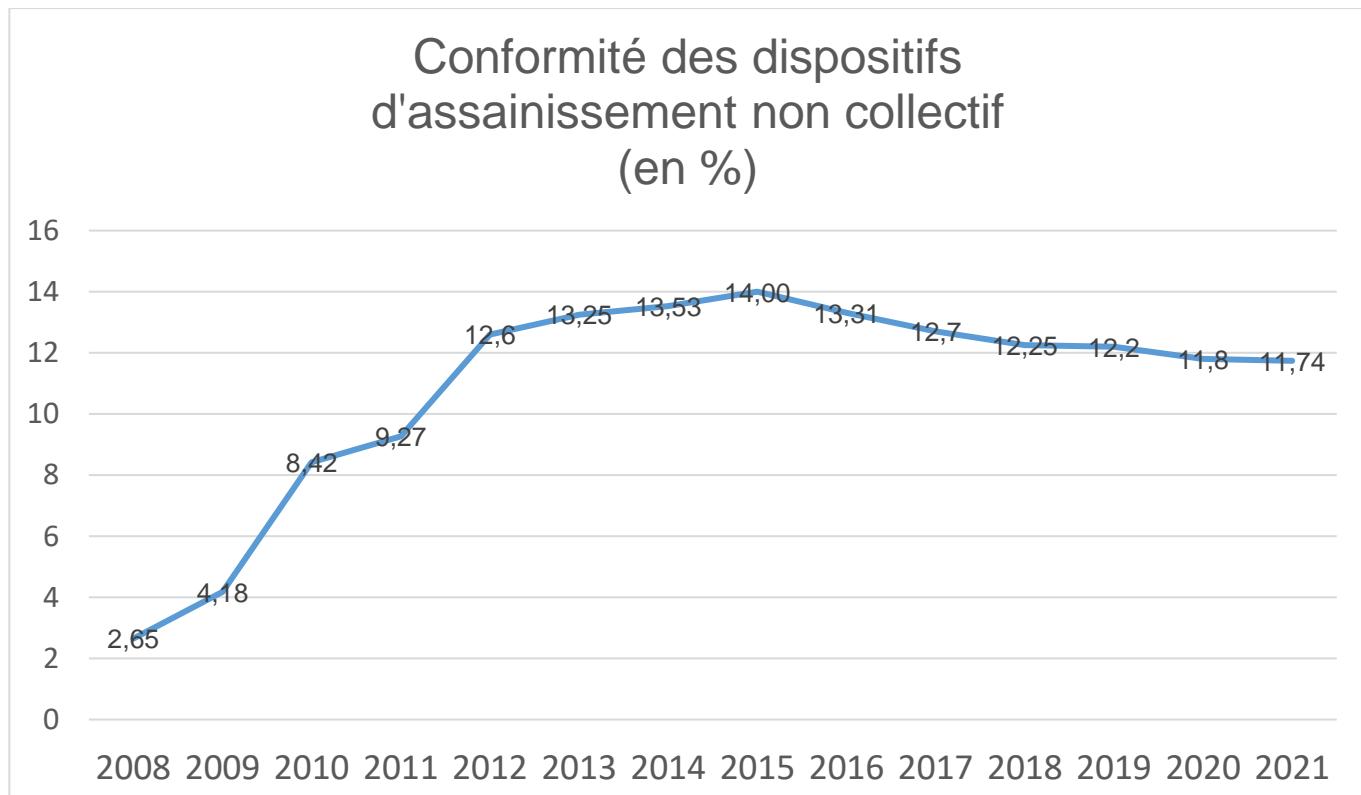
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	431	445
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3654	3789
Taux de conformité en %	11.8	11.74

Le nombre d'installations contrôlées conformes ou remise en conformités depuis la création du service est de 445 installations, soit un taux de conformité de 11.74 %.



4. RECAPITULATIF

En 2021, il y a eu :

Pour les installations neuves ou réhabilitées :

- 15 contrôles de conception
- 12 contrôles de bonne exécution

Pour les installations existantes :

- 135 contrôles de bon fonctionnement dont 49 pour une vente
- 0 refus de contrôle
- 0 absence à un rendez-vous

Les différentes redevances ont permis d'avoir des recettes de :

- 1800€ pour les contrôles de conception
- 720€ pour les contrôles de bonne exécution
- 8 832€ pour les contrôles de bon fonctionnement dont 4 704€ pour les ventes
- 9 072€ pour la 2nd année de facturation des contrôles fait en 2020
- 0€ pour les refus de contrôle
- 0€ pour une absence à un rendez-vous

En 2021, sur les 135 installations contrôlées, 6 installations existantes et 8 BE sont conformes.

Le montant des impayés au 31 décembre 2021 est de 744.74 € donc le taux de recouvrement est de 96.35%
Depuis 2009, le montant des impayés est de 6144.4€, au 31 décembre 2021 (à la date du 15 juin 2022)

5. EVOLUTION - PERSPECTIVE

Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif a eu lieu en 2022, sur les communes d'Ecurey en Verdunois, Lissey, Ollières et Vaudoncourt.

Le planning prévisionnel du nouveau cycle de contrôle est détaillé dans le tableau suivant:

Contrôle du 2 nd cycle	
Année	Communes
2016	Vittarville
	Delut
	Dombras
	St Laurent
	Villers les Mangiennes
2017	Mangiennes
	Billy sous Mangiennes
	Loison
	Muzeray
	Duzey
	Spincourt
	Azannes et Soumazannes
2018	Chaumont devant Damvillers
	Moirey Flabas Crépion
	Etraye
	Réchicourt
	Bréheville
2019	Romagne sous les Côtes
	Damvillers
	Rouvrois
	Arrancy sur Crusnes
	St Pierrevillers
2020	Brandeville
	Wavrille
	Gremilly
	Merles sur Loison
2021	Sorbey
	Houdelaucourt
	Haucourt la Rigole
	Peuvillers
2022	Ollières
	Vaudoncourt
	Lissey
	Ecurey en Verdunois
2023	Réville aux Bois
	Pillon
	Nouillonpont